



## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont multiples. Il s'agit :

- de requalifier l'entrée Sud du quartier de la Part-Dieu en travaillant sur un site existant au fonctionnement actuel obsolète, qui permettra notamment de terminer l'aménagement du parc Nelson Mandela par le détachement d'un emplacement réservé sur la parcelle,
- de réaliser un programme immobilier neuf dans le cadre du PLU qui prévoit le renouvellement urbain du quartier de la Part-Dieu,
- de réaménager les espaces extérieurs afin de créer un lien entre le bâtiment existant, le programme neuf et l'espace public, de manière à créer des cheminements et modes doux à l'échelle du quartier.

Le projet contribue à la mixité du quartier de la Part-Dieu, par la création d'un grand ensemble tertiaire destiné à regrouper les équipes lyonnaises du groupe ORANGE sur un site unique stratégique et le développement d'une offre de logements de qualité.

D'une façon plus globale, le projet s'inscrit dans l'objectif de développement du Grand Projet Part-Dieu, en construisant la ville sur la ville.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste en la construction de trois ensembles neufs sur 2 niveaux de sous-sols et la mise en valeur du bâtiment existant sur sa façade Flandin face au parc Nelson Mandela.

La liste exhaustive des travaux prévus est présentée en annexe 6.

La durée prévisionnelle du chantier est de 30 mois.

L'opération sera composée de deux chantiers indépendants : la construction du programme de logements d'une part, la construction de l'ensemble tertiaire d'autre part.

Etant donné que le bâtiment existant restera en fonctionnement pendant la phase travaux, et que l'environnement immédiat est habité, le chantier sera organisé de manière à préserver la qualité de vie des usagers, et à maintenir en permanence les accès et cheminements piétons nécessaires.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet a vocation à devenir un site où se côtoient divers usages :

- des habitations, comprenant des logements sociaux et des logements de standing,
- un ensemble tertiaire composé de plusieurs bâtiments,
- des activités situées en socles actifs en rez-de-chaussée sur le parc,
- des stationnements répartis sur 2 niveaux de sous-sols sous les bâtiments,
- des espaces extérieurs végétalisés et aménagés en échos au parc Nelson Mandela.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire, conformément au Code de l'Urbanisme.

Le projet est concerné par la Loi sur l'Eau, ainsi que par la procédure d'examen au cas par cas, conformément au Code de l'Environnement.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli afin que l'autorité environnementale puisse statuer sur la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact, le projet relevant de la rubrique n°36 de l'annexe de l'article R122-6 du Code de l'Environnement.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie parcellaire concernée	23.362 m <sup>2</sup>
Surface rétrocédée pour ER	4.406 m <sup>2</sup>
Surface de plancher nouvelle	30.000 m <sup>2</sup>
Nombre de bâtiments créés	3
Nombre de logements créés	152
Surfaces de bureaux créées	20.000 m <sup>2</sup>
Emprise bâtie	10.619 m <sup>2</sup>
Superficie des espaces verts	8.337 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

107-111 rue Maurice Flandin  
69003 Lyon

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 ° 51 ' 49,05 " E Lat. 45 ° 45 ' 18 " 57N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

##### 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

#### 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

##### Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet s'inscrit dans le cadre du Grand Projet Part-Dieu, dont les axes principaux portent sur les thèmes suivants : l'économie et l'emploi, les mobilités durables, le quartier à vivre, les espaces publics et l'architecture.

Dans cette optique, un certain nombre d'opérations immobilières sont déjà en cours et d'autres sont en perspective, afin de contribuer au renouvellement du parc immobilier et d'affirmer le développement d'emplois dans l'hypercentre. Les projets retenus sont particulièrement ambitieux en termes de densité et de mixité urbaine: il s'agit d'une transformation en profondeur du quartier, tout à la fois sur les espaces publics visés, leurs usages, et l'image même du quartier de la Part-Dieu.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site du projet est actuellement urbanisé.  
Il comporte un bâtiment à usage mixte technique/tertiaire conservé dans le cadre du projet, un restaurant d'entreprise et un petit bâtiment à vocation d'infirmier, tous deux destinés à être démolis.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le site du projet est situé sur la commune de Lyon.  
L'occupation des sols est réglementée par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Grand Lyon, approuvé en 2005 et modifié pour la dernière fois en 2013 (modification n°10).  
Le projet se trouve sur 2 zonages réglementés différents :  
- URM pour le programme de logement,  
- UI pour l'ensemble tertiaire.  
D'après la consultation du PLU du Grand Lyon, les servitudes suivantes concernent le projet :  
- AC1 : Monument historique inscrit,  
- PT1 : Transmission radioélectrique, perturbations électromagnétiques, zone de protection,  
- T8 : Aéronautique, obstacles, centre d'émission ou de réception et zone primaire,  
- PT2 : Transmission radioélectrique, obstacles, centre d'émission ou de réception et zone primaire.  
Notons également une servitude de type T1 en bordure sud de la parcelle, le long de la rue Maurice Flandin : voie ferrée.  
La cartographie des servitudes est jointe en annexe 13.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF la plus proche : " Ensemble formé par le fleuve RHONE, ses lones et ses brotteaux à l'amont de Lyon" à 2 Km à l'ouest du projet.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan Environnement Sonore du Grand Lyon (CF Cartographie jointe en annexe 7).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1. PPRT risque industriel prescrits le 15/01/09 : - effet thermique, Pierre-Bénite et Saint-Fons, - effet de surpression, Pierre-Bénite et Saint-Fons, - effet toxique, Pierre-Bénite et Saint-Fons. 2. PPRI par crue à débordement lent de cours d'eau et PPRI par remontées de nappes naturelles (Rhône et Saône) approuvés le 2/03/09. Cf. Cartographie en annexe 8.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet n'est pas répertoriée sur BASOL. Notons cependant l'existence d'un site BASIAS dans les années 1950, au 105 avenue Maurice Flandrin : "Atelier André DUMONT" spécialisé dans le traitement et le revêtement des métaux, et le vernissage au four des métaux.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. cartographie jointe en annexe 9.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau du Grand Lyon provient essentiellement des nappes souterraines alimentées par le Rhône et captées dans le zone de Crépieux-Charmy. Le site est en dehors du périmètre de protection de ce captage.
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est en partie situé dans le périmètre de protection du site partiellement inscrit : "Prison Montluc". Cf. Cartographie en annexe 10.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site NATURA 2000 dans le voisinage proche de la zone d'étude. A titre informatif, le site NATURA 2000 le plus proche se situe à environ 4,4 Km au nord-ouest de la zone d'étude (Pelouses, milieux Alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage). Cf. Cartographie jointe en annexe 11.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire du projet n'est pas classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Notons cependant la présence du centre historique de LYON inscrit au patrimoine de l'UNESCO depuis 1998 et situé à environ 2 Km à l'ouest du projet.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : dans le cadre du terrassement des niveaux d'infrastructures, il y aura des déblais de terre et de gravats. Ces derniers seront gérés par les entreprises de gros-oeuvre et évacués en filières agréées.
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : dans le cadre de l'aménagement paysager du site, un apport de terre végétale pourra être réalisé.  Il peut être considéré qu'aucune ressource naturelle du sous-sol ne sera utilisée.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	x <input type="checkbox"/>	Comme vu au 5.2, la ville de Lyon est concernée par 3 PPRT risque industriel. Ces documents n'ont pas encore été approuvés et ne permettent pas de statuer sur la présence avérée d'un risque technologique pour le projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe en zone inondable par crue à débordement lent de cours d'eau et par remontées de nappes naturelles (Rhône et Saône): "Sensibilité très élevée, nappe affleurante". Cf. Cartographie en annexe 8.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En première approche le site n'est pas concerné par des risques sanitaires. Cela devra être confirmé par la réalisation d'un diagnostic de pollution (EVAL 1 et 2 selon la méthodologie nationale et si nécessaire par une Analyse des Risques Résiduels prédictive) ou la fourniture des documents existants permettant de statuer sur ces éléments.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de ré-aménagement vont générer du bruit. Ces derniers seront limités aux horaires diurnes des travaux et sur une plage hebdomadaire du lundi au vendredi.  En phase exploitation, les activités tertiaires et les logements mixtes d'habitation projetés, ne créeront pas de nuisances sonores autres que celles déjà connues dans ce coeur urbain dense.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase exploitation, les bâtiments du projet seront équipés d'éclairage qui respecteront la réglementation en vigueur (décret du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses).</p> <p>Le site bénéficiera de l'éclairage urbain du quartier.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet atmosphérique significatif n'est à prévoir dans le cadre du projet. Les points d'émission à considérer sont ceux liés au chauffage urbain et à la circulation automobile. Le site étant actuellement occupé par une activité tertiaire, l'émergence des rejets peut être considérée comme négligeable.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les déchets générés par le chantier seront triés dans des bennes et évacués vers de filières agréées (plastiques, carton, ferraille, graves, ciment, ...).</p> <p>En phase d'exploitation, les déchets générés seront de type :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ordures ménagères pour les logements d'habitation,</li> <li>- DIB et DEEE pour l'activité tertiaire (papier, cartons, encre, plastiques, ordinateurs, claviers, ...).</li> </ul> <p>L'ensemble des déchets sera envoyé en filière de traitement spécifique et agréée. Ils seront intégrés à la gestion collective du Grand Lyon (fréquence de ramassage, tri).</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Grâce au Grand Projet Part-Dieu, auquel s'intègre le présent projet, l'aspect paysager et fonctionnel du quartier va être amélioré notamment avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'aménagement de cheminements dans la continuité du parc Nelson Mandela,</li> <li>- un programme immobilier neuf et de qualité dans le cadre du renouvellement urbain du quartier de la Part-dieu,</li> <li>- un regroupement des équipes lyonnaises du groupe Orange.</li> </ul>

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

D'après la consultation des avis de l'Autorité Environnementale sur les projets d'urbanisme en 2014, 4 projets ont retenus notre attention (Cf. annexe 12 jointe).

Globalement, les projets situés dans un rayon de 4,5 Km autour du site Flandin sont susceptibles de présenter un effet cumulé sur la circulation et les déplacements. Cependant, dans le voisinage immédiat de la zone d'étude se trouve une très bonne desserte en transport en commun et modes de déplacements doux (TRAM, borne VELO'V, voies piétonnes, aires de stationnement pour VL). Le secteur dispose donc d'une alternative efficace au déplacement en voiture.

En outre, le site est actuellement occupée par une activité tertiaire qui sera conservée. Celle-ci génère déjà un certain trafic sur la rue Maurice Flandin et l'avenue Felix Faure (environ 300 places de parkings actuellement).

L'augmentation du trafic routier générée par le projet peut donc être considérée comme négligeable et pourra être atténuée par le réseau de transport multi-modal existant.

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de réaménagement du site ORANGE Lacassagne/Flandin s'inscrit dans le coeur urbain du 3ème arrondissement de Lyon. L'opération s'appuie sur la construction d'un ensemble immobilier tertiaire et un programme de logements mixtes.

Le site est actuellement occupé par un bâtiment mixte technique/tertiaire. L'ensemble sera re-qualifié et re-développé dans le but de regrouper les équipes lyonnaises du groupe Orange sur un site unique et stratégique. En parallèle, l'offre de logements proposée permettra d'améliorer la réponse à la demande.

Le milieu naturel est peu sensible dans ce contexte urbain dense (absence de zone NATURA 2000 et de ZNIEFF, absence d'espèces naturelles remarquables connues). Aucun impact direct significatif du projet sur le milieu naturel n'a été identifié à ce jour. La problématique "sites et sols potentiellement pollués" va faire l'objet d'une étude plus approfondie (évaluation environnementale en cours de consultation) qui sera prise en compte dans le cadre du réaménagement de la parcelle (gestion des déblais, maîtrise d'un éventuel risque sanitaire).

Les équipements existants (STEP, dessertes en transports en commun, voies de circulation douces et pour VL) sont de bonne qualité dans le secteur et permettront de couvrir les besoins du projet.

Aucun impact prévisionnel significatif sur les eaux, l'air ou des rejets de polluants n'est à noter.

Les déchets ménagers et liés aux activités tertiaires projetées, seront gérés par les structures existantes et conformément à la réglementation en vigueur.

En termes de nuisances sonores et au regard du bruit de fond ambiant (proximité du TRAM et de la gare TGV), le projet ne conduit pas à un impact sonore significatif. Néanmoins, en phase travaux les nuisances sonores occasionnées par les engins seront limitées à une période diurne du lundi au vendredi. Les machines de travaux respecteront la réglementation en matière de bruit.

En termes de luminosité, le bâtiment existant face à la rue Flandin sera conservé. Les autres bâtiments qui seront construits seront d'une moindre hauteur. Il ne devrait pas y avoir d'effets négatifs sur la luminosité dans le voisinage du projet.

D'un point de vue paysager, une partie de l'emprise du projet sera aménagée en espace vert dans la continuité du parc Nelson Mandela pour une bonne intégration paysagère dans la continuité du quartier.

Le programme pré-cité s'inscrit dans le Grand Projet de la Part-Dieu et devrait améliorer le cadre de vie du quartier (emploi, logements, insertion urbaine et paysagère, attractivité et dynamisme). Le projet de réaménagement du site Orange n'est pas susceptible d'avoir des impacts notables sur l'environnement et la santé publique. Pour cette raison, la réalisation d'une étude d'impact ne nous semble pas nécessaire.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Description exhaustive des travaux
Annexe 7 : Cartographie du Plan Environnement Sonore du Grand Lyon
Annexe 8 : Atlas zones inondables selon le PPRI
Annexe 9 : Cartographie des Zones de répartition des Eaux
Annexe 10 : Cartographie des sites inscrits
Annexe 11 : Cartographie des sites NATURA 2000
Annexe 12 : Synthèse des Avis de l'Autorité Environnementale retenus concernant les projets d'urbanisme au 31 juillet 2014
Annexe 13 : Cartographie des servitudes (source PLU du Grand Lyon)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
<p><b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;</p>		
5		<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
	Annexe 6 : Description exhaustive des travaux	
	Annexe 7 : Cartographie du Plan Environnement Sonore du Grand Lyon	
	Annexe 8 : Atlas zones inondables selon le PPRI	
	Annexe 9 : Cartographie des Zones de répartition des Eaux	
	Annexe 10 : Cartographie des sites inscrits	
	Annexe 11 : Cartographie des sites NATURA 2000	
	Annexe 12 : Synthèse des Avis de l'Autorité Environnementale retenus concernant les projets d'urbanisme au 31 juillet 2014	
	Annexe 13 : Cartographie des servitudes (source PLU du Grand Lyon)	

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

LYON

le,

16 septembre 2014

Signature

**PITCH PROMOTION**  
 Cité Internationale  
 45 quai Charles de Gaulle  
 69463 Lyon Cedex 06  
 Tél. : 04 78 93 10 30 - Fax : 04 78 93 10 31  
 RCS Lyon B 422 989 715  
 N° TVA FR 25 422 989 715